



Ville de Wissous

## ARRETE MUNICIPAL N°AG 2023 - 051

### PORTANT L'ANNULATION D'UNE ZONE BLEUE DE STATIONNEMENT CHEMIN DE LA VALLEE

#### **Le Maire de la Commune de Wissous (Essonne) ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

**Vu** le Code de la Route ; notamment l'article R 417-3 ;

**Vu** le Code Pénal et notamment son article R 610.5 relatif à la circulation ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** l'arrêté municipal n° AG 2013-064 du 16 Avril 2013 portant sur la création d'une Zone Bleue Chemin de la Vallée ;

**Considérant** que cette zone de stationnement avait été créée à proximité d'un commerce pour permettre la bonne rotation des véhicules qui s'y rendaient ;

**Considérant** que ce commerce est à ce jour, fermé depuis de nombreux mois ;

**Il y a lieu par conséquent** d'annuler l'instauration de la « Zone Bleue » sur des emplacements de stationnement Chemin de la Vallée.

#### **ARRETE**

**Article 1 :** L'arrêté municipal n° AG 2013-064 du 16 Avril 2013 est abrogé.

**Article 2 :** Les dispositions définies dans les articles du présent arrêté, prendront effet dès l'enlèvement de la signalisation mise en place aux lieux concernés.

**Article 3 :** Monsieur le Commissaire de Police, Le Service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription d'agglomération de Massy Palaiseau,
- La Police Municipale de Wissous
- Les Services Techniques Municipaux
- Le Service Communication

Wissous, le 23 Mars 2023



*Florian Gallant*  
**Florian GALLANT**  
Maire de Wissous